

Le présent formulaire est destiné aux joueurs licenciés ou non licenciés prenant l'initiative de réserver occasionnellement un court de tennis. Il définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations d'une structure habilitée dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il atteste avoir été informé que la structure habilitée s'est engagé(e) à respecter les mesures édictées par la ville pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Souhaitant librement louer un terrain, il reconnaît et admet que malgré la mise en œuvre de ces moyens la structure habilitée ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le COVID-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive, notamment en respectant les gestes barrières ci-après rappelés ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par la Fédération Française de Tennis pour aménager la pratique du tennis ainsi que les modalités mises en place pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle. Ces obligations fédérales sont consignées dans le « Protocole mis en place par la ville » annexé au présent formulaire.

Nom et prénom :

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :



Atteste avoir pris connaissance du Protocole sanitaire

Date :

Signature (du joueur majeur ou du responsable légal pour les joueurs mineurs) :